



LIGUE REGIONALE DE TIR DU LANGUEDOC -

Roussillon

BP N 18 - 30360 VEZENOBRES

TEL 04 67 82 16 66 FAX 04 67 82 16 85

E -MAIL langued-roussil.ligue-de-tir@wanadoo.fr

M. Jean Pierre BOUTARD
Commissaire aux Comptes
FIDUCIAL AUDIT
41 rue du capitaine Guynemer

92925 LA DEFENSE CEDEX

Le 20 août 2010

Objet : Fédération française de Tir
Procédure d'alerte

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

J'estime de mon devoir de vous informer des éléments que j'ai été contraint de porter à la connaissance des instances dirigeantes de notre fédération alors que j'exerçais la fonction de Trésorier Général, et ce en vue de déclencher une procédure d'alerte.

Elu Trésorier Général en janvier 2009, j'avais déjà constaté des « dérives » dans la gestion financière de la part des ordonnateurs, lors de l'exercice précédent.

En 2010, j'ai constaté et déploré d'autres « dérives » qui m'ont amenés à faire un rapport officiel au Bureau Fédéral le 29 avril 2010, rapport qui a été communiqué aux membres du Comité Directeur (ci-joint en annexe).

J'ai été contraint de dénoncer :

1 - Des honoraires d'avocats **d'un montant manifestement exorbitants et surtout dépourvus de justificatifs valables**, ce qui était déjà le cas dans l'exercice précédent avec tendance à s'amplifier.

2 - Un contrat de prestations de services avec une société de protection (pour l'Assemblée Générale 2010) **d'un montant inhabituel et totalement injustifié.**

3 - Des factures de la société Lobbyng & Stratégies faisant partie d'un plan de communication dont **ni le montant, ni la teneur n'était connu.**

Ce rapport, au Bureau puis aux membres du Comité Directeur, communiqué dans les conditions tout à fait régulière à fait l'objet des réponses suivantes :

1 – Le président Germont a répondu dans un document polémique intitulé « Analyses critiques du trésorier » (que vous trouverez ci-joint). Vous pourrez alors apprécier ses réponses aux questions que j'ai soulevé. Par exemple : Nous avons appris avec surprise que les avocats « payaient » la TVA et surtout qu'il y avait une « double facturation », l'une pour le trésorier l'autre pour le président. La facturation de la société de protection comme celle de la société Lobbyng & Stratégies n'ont pas été régulièrement justifiées.

A mon avis aucune réponse pertinente n'a été apporté aux questions que j'ai soulevées.

2 – Estimant certainement que le Trésorier Général le gênait dans sa gestion, le président Germont a organisé mon remplacement au sein du bureau fédéral dans des conditions **tout à fait illégale** ce qui m'a contraint (avec d'autres membres) a engager une procédure judiciaire qui en est aujourd'hui au stade du CNOSF (ci-joint cette décision rendue par M. Li Guardia magistrat honoraire et l'analyse juridique de Me Georges Durand, ancien président de la commission juridique de notre fédération).

Depuis mon éviction de la Trésorerie Générale, j'ai appris que certaines dérives se seraient amplifiées, à un niveau tel que lors du dernier Comité Directeur du 10 juillet un correctif budgétaire qui était à l'ordre du jour n'a pas pu être discuté en raison de l'aggravation du déficit. Manifestement mon remplaçant à la trésorerie générale (M. Dalle Fratte) a, de notoriété publique, aucune compétence pour gérer une telle situation.

Aussi il est donc de mon devoir de vous alerter sur une situation financière à grand risque pour la Fédération Française de Tir.

Je reste à votre disposition pour vous apporter les éléments dont vous pourriez avoir besoin.

M. André GLEIZE
Membre du Comité Directeur Fédéral
Président de la Ligue Languedoc-Roussillon

PJ : (4) celles mentionnées